



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2015

COUB-PROF...
13 FEV. 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 3 février 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN à Bernadette CACALY – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.02.09 05

OBJET : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a fait évoluer ses taux à la baisse depuis 2005, et les a stabilisé ces 7 dernières années.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour 2015, de poursuivre en ce sens, et donc de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe d'Habitation : 6,70 %
- Taxe s/ Foncier Bâti : 19,41 %
- Taxe s/ Foncier non bâti : 49,14 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2015**

Par 24 voix contre 5 (T. Vachon, P. Saumon, O Bedeau, D.Cicala, C.Sadin.)

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2015

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 février 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

